

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Délibération n°2025/04/01

Date de la convocation	17 avril 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres avec voix délibérative présents	11
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	8
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	2

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Christine DEMAY, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA, Mme Stéphanie ROY et Mme Monique SAEZ

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à M. VIERNE)
Mme Frédérique CONDET (pouvoir à M. NICOLAS)
Mme Florence LIMONES (pouvoir à Mme POUBLANC)
M. Eric PEREDES (pouvoir à M. COURRENT)
Mme Audrey RANC (pouvoir à Mme ACHKAR)

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY (pouvoir à Mme JAFFIOL)
Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme ROY)
M. Antoine GIL (pouvoir à Mme DEMAY)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des familles et associations :

M. Alain BLASCO

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative absents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)

Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Adhésion à l'association Centre Régional Information Jeunesse Occitanie (CRIJ)

Rapporteur : *Patricia POUBLANC*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction N° 2017 – 154 du 1^{er} décembre 2017 relative au label "Information Jeunesse" ;

VU le dossier de demande de labélisation du Centre Social ESCAL, de mars 2023 ;

VU l'arrêté de la DRAJES du 02 mai 2023 ;

VU la Convention de Transfert conclue entre la Ville de Marguerittes, l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL et l'Association ESCAL ;

2. Eléments de contexte

Par leur démarche commune et leurs actions, le Centre Social ESCAL et le Centre Régional Information Jeunesse Occitanie (CRIJ) aident les jeunes à utiliser l'information comme un élément stratégique de leurs prises de décisions, tout au long des étapes de leurs parcours. Ils ont le même objectif : *favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes de 13 à 29 ans.*

Les missions de l'Information Jeunesse s'exercent autour de onze thématiques : *travailler, construire son parcours, se loger, s'engager, se distraire, partir à l'étranger, prendre soin de soi, entreprendre, se déplacer, apprendre à s'informer, accéder à ses droits.*

Le Centre Social ESCAL gère depuis plus de trente ans, un espace Info Jeunes. Il accueille son public cible sur site et développe le maillage avec des actions hors les murs, afin de permettre à tous les jeunes du territoire de bénéficier de l'accompagnement de l'Info Jeunes.

Cet espace, labellisé par l'État fait partie d'un réseau national. Au niveau de l'Occitanie, la coordination de ce réseau s'effectue par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de Montpellier. Les relations entre l'antenne de Montpellier du CRIJ (association loi 1901) et le Centre Social ESCAL existent depuis de nombreuses années et les objectifs communs à ces deux structures amènent à envisager un partenariat plus resserré, à travers une convention de partenariat pour les deux ans à venir.

Le Centre Social ESCAL est labellisé Point Jeunes depuis de nombreuses années et a renouvelé cette labélisation en 2023.

Ce partenariat vise plusieurs axes :

- ✓ Faciliter l'organisation des accueils individuels des jeunes et la réalisation d'actions hors les murs pour un meilleur maillage du territoire. La mission principale des structures Info Jeunes étant d'accueillir et informer les jeunes pour leur permettre de faire des choix éclairés et de concrétiser leurs projets ;
- ✓ Développer des projets communs, pour une dynamique territoriale renforcée et construire des réponses adaptées aux besoins des jeunes et aux enjeux territoriaux.

3. Incidence financière

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle d'un montant de 200 € (deux cents euros), ainsi qu'à un abonnement au CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) d'un montant de 576 € (cinq cent soixante-seize euros).

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : valide le partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse Occitanie ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tout document ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Annexes

- ✓ Dossier de demande de renouvellement de labélisation 2023
- ✓ Arrêté DRAJES du 02 mai 2023
- ✓ Bulletin d'abonnement 2025
- ✓ Facture Pro-forma CIDJ

Rémi NICOLAS



Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

